

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00365
Numéro SIREN : 377 714 654
Nom ou dénomination : SOCIETE OUEST-FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2021 sous le numéro de dépôt 9818



Rennes, le 5 janvier 2021

Monsieur Echelard, Président du Directoire,

Société Ouest-France
10 rue du Breil
35051 Rennes Cedex 09

Copie :
Christine JEHANIN
Matthieu FUCHS
Gilles MENARD

N/Réf : 20022/ADM/STE/OF/VG

LRAR N°2C 067 575 8712 2

Objet : désignation d'un deuxième administrateur salarié

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre courrier du 23 décembre quant à la désignation d'un deuxième administrateur salarié au Conseil de surveillance Ouest-France.

Notre organisation syndicale désigne monsieur Philippe Besnard.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, mes sincères salutations

Marc Jarnoux,

Secrétaire général de ouestmedias-com.CGT

OUEST-FRANCE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300.000 Euros
SIEGE SOCIAL : ZI Sud Est – 35051 RENNES CEDEX 9
377.714.654 RCS RENNES

PROCES-VERBAL DU 13 JANVIER 2021

Monsieur Louis ECHELARD,

Agissant en sa qualité de Président du Directoire de la société Ouest-France,

A pris les décisions suivantes, en application de dispositions légales et de l'article 27 des statuts :

PREMIERE DECISION

Le Président du Directoire, suivant la réunion du Directoire tenue ce jour même, prend acte de la désignation de Monsieur Philippe BESNARD comme administrateur salarié par la CGT, et en conséquence de sa qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance de la société conformément aux dispositions de l'article L.225-79.2 du code de commerce et de l'article 9 des statuts.

DEUXIEME DECISION

Le Président du Directoire donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal constatant ses décisions, à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité, de dépôt et autres prescrites par la loi et les règlements.

Fait à Rennes,
Le 13 janvier 2021

De tout ce que dessus, le Président du Directoire a dressé et signé le présent procès-verbal.



Le Président du Directoire
Monsieur Louis ECHELARD